



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation
13 mars 2025

Délibération Numéro

2025.27.03.05

Objet :

CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
POUR FAIRE FACE A UN
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250327-2025270305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte,
M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald,

Auxiliaire de séance :

Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'avère nécessaire, à compter du 1^{er} juin 2025 de recruter un agent d'entretien des locaux communaux à raison de 22/35^{ème}.

Le contrat parcours emploi compétence en cours se termine le 31 mai 2025. Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la surveillance de cours pendant le temps méridien en période scolaire, ainsi que l'entretien de locaux communaux notamment du restaurant scolaire.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer à compter du 26 mai 2025 et jusqu'au 16 juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 22/35^{ème}.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation
13 mars 2025

Délibération Numéro

2025.27.03.05

Objet :

CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
POUR FAIRE FACE A UN
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

DECIDE, de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des locaux et surveillance de cours suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22/35ème, à compter du 26 mai 2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366., à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250327-2025270305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

